AUTO ECOLE DE SAINT LOUBES
52, AVENUE DE LA REPUBLIQUE
33450 SAINT LOUBES
Agr: E1703300140 / N° ACT: 72330844533
TEL 05.56.68.19.27/ 06.87.88.13.44
http://www.autoecoledizon.fr

LES AVANTAGES DE LA CONDUITE ACCOMPAGNEE

1) Moins d'accident:

Le fait d avoir parcouru au minimum 3000 km pendant la phase d'apprentissage, permet d'acquérir déjà une expérience supplémentaire, par rapport à une formation « traditionnelle », sur la route. Et grâce à cela, le pourcentage au risque d accident est abaissé dès la première année.

2) Taux d'assurance:

Grace à la conduite accompagnée, le jeune conducteur peut avoir une réduction sur le taux d'assurance comparé à un jeune conducteur qui a fait conduite traditionnelle, car outre les 3000 km au minimum parcourus, les deux rendez vous pédagogiques permettent de vérifier et faire des rappels autant sur la conduite que sur des thèmes de la sécurité routière.

3) Permis probatoire:

En tant que jeune conducteur, le permis probatoire dure 3 ans en récupérant 2 points par an si il n'y a pas d'infraction au code de la route, alors qu'avec la conduite accompagnée le permis probatoire dure que 2 ans en récupérant 3 points par an toujours sans infraction.

4) L'examen:

le taux de réussite des la première présentation à l examen pratique du permis de conduire est beaucoup plus important qu'une conduite traditionnelle, mais aussi la conduite accompagnée permet de pouvoir passer son permis à partir de 17 ans1/2 à condition d' avoir respecté les 3000 km, les 1 an de conduite effective ainsi que les 2 rendez vous pédagogiques obligatoire. Mais l'autorisation de conduire seul ne sera autorisé que le jour des 18 ans.